

Courrier du Consistoire national des Témoins de Jéhovah
en date du 16 octobre 2006 adressé à la Fédération
chrétienne des Témoins de Jéhovah de France

Nous avons bien reçu les documents que vous nous avez transmis, émanant d'une *commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et morale des mineurs*.

À leur lecture, nous constatons qu'ils évoquent diverses pratiques qui n'ont aucun rapport avec les croyances, principes et modes de vie des familles Témoins de Jéhovah, voire qui sont en totale contradiction avec nos valeurs chrétiennes et l'éthique que nous professons.

Il nous semble utile de rappeler que, en France, des familles pratiquent avec bonheur notre foi depuis cinq générations. Nous observons, lors de nos rassemblements culturels, des milliers de familles épanouies, composées de parents et d'enfants équilibrés, heureux de vivre.

Comme vous le savez, ce sont au total 250 000 fidèles qui fréquentent nos lieux de culte en France métropolitaine et ultramarine, soit la population d'une ville comme Nantes ou Strasbourg. Les fidèles faisant œuvre d'évangélisation sont, quant à eux, au nombre de 140 000, ce qui correspond à des villes comme Nîmes ou Metz. Il paraît évident que la population de villes aussi importantes regroupe des personnes appartenant à toutes les classes sociales et ayant des origines et des comportements divers et variés. Les Témoins de Jéhovah ne font pas exception.

En qualité de Témoins de Jéhovah, nous adorons le Dieu Tout-Puissant dont le nom est Jéhovah ou Yahweh, nom qui paraît près de 7 000 fois dans le texte original des Saintes Écritures (Psaume 83, verset 18). Nous croyons que la Bible (Ancien et Nouveau Testament) constitue la Parole inspirée de Dieu (Seconde Épître à Timothée chapitre 3, versets 16 et 17). Nous sommes chrétiens et reconnaissons en Jésus Christ le Fils unique de Dieu, qui a donné sa vie pour le salut des humains. - Évangile selon Jean chapitre 3, verset 16.

Nous nous efforçons d'imiter Jésus Christ et de suivre ses enseignements et son mode de vie, caractérisés par l'amour de Dieu, l'amour du prochain, le respect de la personne et de la dignité humaine (Évangile selon Matthieu chapitre 7, verset 12 ; cf. également chapitre 22, verset 37). Ces valeurs chrétiennes, que nous enseignons, sont vécues par des milliers de familles qui vivent paisiblement sur le territoire de la République, en bonne intelligence avec leurs concitoyens. - Épître aux Romains chapitre 12, versets 17 et 18.

Nous souscrivons totalement aux pensées du Christ exposées dans le Sermon sur la montagne dont la substance pourrait se résumer ainsi : 'Aimez même ceux qui ne vous aiment pas, donnez aux indigents, cessez de juger, traitez autrui comme il vous plairait que l'on vous traite.' (Évangile selon Matthieu chapitres 5 et 6.) Les Témoins de Jéhovah s'efforcent d'adhérer à ces valeurs intemporelles. Il est notoirement connu que nos assemblées chrétiennes accueillent des personnes de tous âges, de toutes origines, sans préjugés raciaux et en toute fraternité (Psaume 148, versets 12 et 13 ; Actes des Apôtres chapitre 10, versets 34 et 35). Nos grands rassemblements culturels en apportent aussi régulièrement la preuve.

Nous tenons en haute estime les valeurs familiales. L'enseignement de Jésus Christ, que même des non-croyants tiennent pour sage, souligne la valeur pérenne du mariage, institution d'origine divine (Évangile selon Matthieu chapitre 19, versets 3 à 6 ; Genèse chapitre 2, verset 24). Les parents Témoins de Jéhovah se font un devoir d'élever leurs enfants selon des principes chrétiens qui ont fait leurs preuves. Les observateurs impartiaux savent que les familles Témoins de Jéhovah sont composées dans leur immense majorité de personnes honnêtes, attachées au respect des lois, chez

lesquelles le taux de délinquance et de criminalité est quasi inexistant.^a

Les parents Témoins de Jéhovah agissent de manière responsable et entendent s'acquitter de leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants. Notre institution n'entend pas se substituer à eux dans l'exercice de leur autorité. C'est à eux qu'échoit, selon les Saintes Écritures, la responsabilité de la transmission de valeurs morales, sociales et religieuses.

Ces parents désirent être pour leurs enfants des exemples, des amis et des interlocuteurs de qualité (Épître de Jacques chapitre 1, versets 19 et 20). L'éducation religieuse qu'ils leur transmettent contribue à faire de ces derniers des adultes épanouis et responsables (Isaïe chapitre 48, versets 17 et 18). Ils associent leurs enfants à l'enseignement religieux dispensé dans les Salles du Royaume à raison de quatre à cinq heures hebdomadaires. Ce chiffre, proche de la pratique culturelle observée chez des pratiquants réguliers de grandes confessions historiques, est très inférieur aux plus de 15 heures que les enfants français passent en moyenne chaque semaine à regarder la télévision ^b. Parce qu'elles sont conscientes de la véracité de ces paroles de l'Ecclésiaste, selon lesquelles « *pour tout il y a un temps fixé, oui un temps pour toute affaire sous les cieux : ... un temps pour rire ... et un temps pour bondir* », les familles Témoins de Jéhovah consacrent aussi du temps aux loisirs. - Ecclésiaste chapitre 3, versets 1 et 4.

Les parents Témoins de Jéhovah tiennent la vie pour sacrée. Ils estiment que c'est un don précieux de Dieu, ce qu'ils enseignent à leurs enfants (Psaume 36, verset 9). Ils leur apprennent à ne pas mettre leur vie en danger en s'exposant à des conduites à risque, à ne pas faire usage de drogue ni de tabac, et à montrer ainsi un grand respect pour leur propre vie et pour celle de leur prochain. De ce fait, alors que le reste de la population française est touchée par le fléau social du suicide ^c, ces cas sont rarissimes chez les Témoins de

^a Ainsi que le faisait remarquer, non sans un certain humour, un président d'un syndicat de police : « *Si tout le monde était Témoin de Jéhovah, nous policiers, nous serions au chômage.* » - Syndicat Action Police C.F.T.C., communiqué de presse, 23 juillet 2006.

^b www.mediametrie.fr, 2 octobre 2006.

^c Voir à ce sujet, M.-C. Mouquet et V. Bellamy, *Suicide et tentatives de suicide en France*, Études et Résultats, DREES, n° 488, mai 2006 ; ainsi que *La santé des adolescents*, Études et Résultats, DREES, n° 322, juin 2004.

Jéhovah, y compris chez les mineurs, preuve de la bienveillance générale au sein des familles Témoins de Jéhovah.

En accord avec les enseignements du Christ et de ses premiers disciples, nous ne pratiquons pas le baptême des nouveau-nés (Évangile selon Luc chapitre 3, versets 21 à 23 ; Évangile selon Matthieu chapitre 28, versets 19 et 20). C'est à l'adolescence ou à l'âge adulte que les enfants peuvent prendre l'engagement du baptême. Cet acte hautement symbolique est l'aboutissement d'un choix réfléchi. Si des jeunes choisissent de devenir Témoins de Jéhovah, d'autres font un choix différent, en optant pour l'absence de toute pratique religieuse ou pour d'autres références culturelles, tout en continuant à garder des liens d'affection avec leur famille et en appréciant le socle des valeurs reçues pendant leur enfance.

L'enseignement de la Bible est constant et équilibré. Ainsi, l'Épître aux Éphésiens offre cette recommandation aux familles : *« Enfants, c'est votre devoir devant le Seigneur d'obéir à vos parents, car cela est juste. 'Respecte ton père et ta mère' est le premier commandement auquel soit ajoutée une promesse, 'afin que tu sois heureux et que tu aies une longue vie sur la terre'. Et vous pères, ne traitez pas vos enfants de façon à les irriter. Mais élevez-les en leur donnant une éducation et une discipline inspirées par le Seigneur. »*

L'application de ces paroles bibliques invitant à l'écoute et au respect mutuels entre parents et enfants fonde d'harmonieuses relations.^d De telles familles unies et paisibles sont un bien pour un pays.

Les Écritures recommandent aux enfants d'honorer parents et grands-parents (Première Épître à Timothée chapitre 5, verset 4). Pour leur part, des parents faisant preuve de sagesse et d'amour respectent la dignité de leurs enfants. Ainsi, comme l'enseignent les Saintes Écritures, des critiques continuelles, des cris ou des paroles offensantes et des mots humiliants n'auront d'autre effet que de les irriter (Épître aux Éphésiens chapitre 4, versets 31 et 32). Pour ce qui

^d À propos des Témoins de Jéhovah, on peut lire suite à une étude combinant une double approche psychologique et juridique : *« non seulement l'attachement aux parents dans l'enfance n'est pas insécure, mais il a tendance à être plus sécure que les normes »* (V. Saroglou, L.-L. Christians, C. Buxant, S. Casalfiore, *Mouvements religieux contestés – Psychologie, droit et politiques de précaution*, Académia Press, Police scientifique fédérale, Gand, 2005).

est des punitions, elles ont leurs limites et les avis donnés dans nos publications soulignent qu'une discipline consistant à raisonner avec l'enfant est de loin la meilleure.

En qualité de disciples du Christ, les Témoins de Jéhovah s'efforcent de respecter les principes chrétiens relatifs à la sexualité (Évangile selon Matthieu chapitre 19, versets 3 à 6, précité). La Bible n'esquive pas les questions d'ordre sexuel, et les parents non plus. Nous croyons, et nous ne sommes pas les seuls, que les principes contenus dans la Bible en matière de morale et de sexualité gardent leur acuité et qu'ils s'appliquent encore aujourd'hui pour le bonheur de ceux qui y adhèrent. L'enseignement constant de l'Écriture Sainte traite de la sexualité avec beaucoup de franchise et d'équilibre, met en garde contre le vagabondage sexuel et souligne que la satisfaction du désir sexuel se réalise pleinement dans le cadre harmonieux du mariage - Exode chapitre 20, versets 14 et 17 ; Première Épître aux Corinthiens chapitre 6, versets 9 à 11 ; Proverbes chapitre 5, versets 18 à 20.

Par ailleurs, les parents ont aussi le devoir de protéger leurs enfants de toute agression sexuelle. À cet égard, depuis une trentaine d'années, nos publications contiennent des articles mettant en garde parents et enfants contre ce danger. Notre institution religieuse assiste les ministres du culte qui, dans le cadre de la pastorale, pourraient avoir à entendre la confession d'agressions d'enfants, situations au demeurant très exceptionnelles. Les victimes d'agressions ou leurs parents sont encouragés à signaler les faits aux autorités administratives ou judiciaires et nous demandons aux ministres du culte d'accomplir eux-mêmes cette démarche en cas de négligence parentale.

Les Témoins de Jéhovah saluent la mission importante d'éducation assurée par l'école publique en matière d'enseignement, de formation du jugement et d'apprentissage du discernement et du lien social.

Il appartient aux parents et aux enfants de discuter ensemble de ce que seront leurs choix en matière de scolarité et d'orientation professionnelle. Chez les Témoins de Jéhovah, plus de 93% des enfants fréquentent l'école publique de la maternelle aux classes de Terminale, les autres étant scolarisés dans des écoles privées sous contrat. En outre, 96 % des jeunes Témoins de Jéhovah sortent du

système scolaire titulaires d'un diplôme professionnel, du baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures. Nombre d'entre eux réussissent brillamment leur cursus scolaire. C'est dire que les enfants Témoins de Jéhovah suivent une scolarité normale.

En matière de santé, assumant en cela leurs responsabilités chrétiennes, les parents Témoins de Jéhovah sont demandeurs des meilleurs soins pour leurs enfants et ils satisfont à toutes les obligations requises en matière de santé publique, d'examens médicaux et de vaccinations obligatoires. - Épître aux Romains chapitre 13, verset 1 ; Première Épître à Timothée, chapitre 5, verset 8.

Les Témoins de Jéhovah tiennent le sang pour sacré. Ils refusent ainsi de participer aux conflits armés et de tuer leur prochain (Genèse chapitre 9, verset 6 ; Isaïe chapitre 2, verset 4). Ils n'acceptent pas non plus la transfusion de sang (Actes des Apôtres chapitre 15, versets 28 et 29). Chaque année, des centaines, voire des milliers d'enfants de Témoins de Jéhovah reçoivent des soins à l'hôpital. Le plus souvent, les soins sont possibles sans recours à la transfusion de sang allogénique. Dans les cas où l'indication transfusionnelle semble s'imposer, les parents souhaitent généralement que les médecins explorent la possibilité de mettre en œuvre des techniques de substitution. Les parents Témoins de Jéhovah ne soustraient pas leurs enfants aux soins médicaux et, à notre connaissance, aucun Témoin de Jéhovah n'a été condamné pour privation de soins.

Nous n'avons aucune restriction particulière en matière d'alimentation, à l'exception de la consommation de sang, interdit divin donné à l'humanité entière et réitéré aux chrétiens lors du premier concile de Jérusalem (Genèse chapitre 9, verset 4 ; Actes des Apôtres chapitre 15, versets 28 et 29, précité). D'autres religions prohibent aussi l'usage du sang à des fins alimentaires.

Nous réaffirmons solennellement notre attachement à l'ensemble des principes énoncés par Jésus Christ et ses apôtres.

Les observateurs bien informés ne sont pas dupes de ce qui se trame actuellement en France à l'encontre de notre culte. Le contexte général dans lequel s'inscrit cette nouvelle commission d'enquête parlementaire démontre que, nonobstant toutes les précautions

oratoires, ce sont non de prétendus comportements mais nos croyances mêmes qui sont visées et, par elles, la liberté de pratiquer notre culte.

Cela ne nous surprend guère, l'Histoire se renouvelant : aux temps bibliques déjà, comme le relate la Sainte Écriture, Daniel, le prophète de Jéhovah, a dû affronter une cabale de même nature : « *À cette époque-là, les hauts fonctionnaires et les satrapes cherchaient constamment à trouver un prétexte contre Daniel à propos du royaume ; mais ils ne purent trouver aucun prétexte ni rien de malhonnête, étant donné qu'il était digne de confiance et qu'aucune négligence ni rien de malhonnête ne fut trouvé en lui. Aussi ces hommes robustes disaient-ils : 'Nous ne trouverons dans ce Daniel aucun prétexte, si ce n'est qu'il nous faut en trouver un contre lui dans la loi de son Dieu.'* » - Daniel chapitre 6, versets 4 et 5.

Nous demeurons néanmoins confiants dans la Parole de Dieu qui nous exhorte à faire « *des supplications, prières, intercessions, actions de grâce, à propos de toutes sortes d'hommes, à propos de rois et de tous ceux qui sont haut placés ; afin que nous puissions continuer à mener une vie calme et paisible dans un parfait attachement à Dieu et [en toute] dignité* ». – Première Épître à Timothée chapitre 2, versets 1 et 2.

Nous espérons que ces quelques précisions vous seront utiles pour apporter des éléments d'information aux autorités compétentes, dans l'esprit de l'exhortation apostolique relative à la soumission aux autorités temporelles contenue dans l'Épître de Paul aux Romains, chapitre treize.

ANNEXES

Psaume 83:18 - Pour qu'on sache que toi, dont le nom est Jéhovah, tu es, toi seul, le Très-Haut sur toute la terre !

2 Timothée 3:16,17 - Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour reprendre, pour remettre les choses en ordre, pour discipliner dans la justice, pour que l'homme de Dieu soit pleinement qualifié, parfaitement équipé pour toute œuvre bonne.

Jean 3:16 - Car Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique-engendré, afin que tout homme qui exerce la foi en lui ne soit pas détruit mais ait la vie éternelle.

Matthieu 7:12 - Donc, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, de même vous aussi, vous devez le faire pour eux ; c'est là, en effet, ce que signifient la Loi et les Prophètes.

Matthieu 22:37 - Il lui dit : ' Tu dois aimer Jéhovah ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta pensée. '

Romains 12:17,18 - Ne rendez à personne le mal pour le mal. Proposez-vous ce qui est beau aux yeux de tous les hommes. Si possible, pour autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes.

Psaume 148:12,13 - Jeunes gens et vous aussi, vierges, vieillards avec les garçons. Qu'ils louent le nom de Jéhovah, car son nom seul est à une hauteur inaccessible. Sa dignité est au-dessus de la terre et du ciel.

Actes 10:34,35 - Alors Pierre ouvrit la bouche et dit : " Vraiment, je me rends compte que Dieu n'est pas partial, mais qu'en toute nation l'homme qui le craint et pratique la justice est agréé de lui.

Matthieu 19:3-6 - Et des Pharisiens s'avancèrent vers lui avec l'intention de le tenter, et disant : " Est-il permis à un homme de divorcer d'avec sa femme pour n'importe quel motif ? " En réponse il dit : " N'avez-vous pas lu que celui qui les a créés, dès [le] commencement les a faits mâle et femelle, et qu'il a dit : ' C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa

femme, et les deux seront une seule chair ' ? Si bien qu'ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a attelé au même joug, que l'homme ne le sépare pas. ”

Genèse 2:24 - C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et devra s'attacher à sa femme, et ils devront devenir une seule chair.

Jacques 1:19,20 - Sachez ceci, mes frères bien-aimés. Tout homme doit être prompt à entendre, lent à parler, lent à la colère ; car la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu.

Isaïe 48:17,18 - Voici ce qu'a dit Jéhovah, ton Racheteur, le Saint d'Israël : “ Moi, Jéhovah, je suis ton Dieu, Celui qui t'enseigne pour [ton] profit, Celui qui te fait cheminer sur le chemin où tu dois marcher. Ah ! si seulement tu étais bien attentif à mes commandements ! Alors ta paix deviendrait comme un fleuve et ta justice comme les vagues de la mer. ”

Psaume 36 :9 - Car auprès de toi est la source de la vie ; par la lumière [qui vient] de toi nous voyons la lumière.

Luc 3:21-23 - Or, quand tout le peuple eut été baptisé, Jésus aussi fut baptisé et, pendant qu'il priait, le ciel s'ouvrit et l'esprit saint descendit sur lui sous une forme corporelle, comme une colombe, et une voix vint du ciel : “ Tu es mon Fils, le bien-aimé ; je t'ai agréé. ” D'autre part, Jésus lui-même, lorsqu'il commença [son œuvre], avait environ trente ans, étant, à ce qu'on croyait, le fils de Joseph, [fils] de Héli.

Matthieu 28:19,20 - Allez donc et faites des disciples de gens d'entre toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et de l'esprit saint, leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé.

1 Timothée 5:4 - Mais si une veuve a des enfants ou des petits-enfants, que ceux-ci apprennent d'abord à pratiquer l'attachement à Dieu dans leur propre maisonnée et à s'acquitter fidèlement envers leurs parents et grands-parents de ce qu'ils [leur] doivent en compensation, car cela est agréable aux yeux de Dieu.

Éphésiens 4:31,32 - Que toute amertume malveillante, et fureur, et colère, et cri, et injure, soient enlevés de chez vous, ainsi que toute

méchanceté. Mais devenez bons les uns pour les autres, pleins d'une tendre compassion, vous pardonnant volontiers les uns aux autres tout comme Dieu aussi, par Christ, vous a pardonné volontiers.

Exode 20:14 - Tu ne dois pas commettre d'adultère.

Exode 20:17 - “ Tu ne dois pas désirer la maison de ton semblable. Tu ne dois pas désirer la femme de ton semblable, ni son esclave mâle, ni son esclave femelle, ni son taureau, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton semblable. ”

1 Corinthiens 6:9-11 - Comment ! Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront pas du royaume de Dieu ? Ne vous égarez pas. Ni fornicateurs, ni idolâtres, ni adultères, ni hommes qu'on entretient à des fins contre nature, ni hommes qui couchent avec des hommes, ni voleurs, ni gens avides, ni ivrognes, ni insulteurs, ni extorqueurs n'hériteront du royaume de Dieu. Et pourtant c'est là ce qu'étaient certains d'entre vous. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été déclarés justes au nom de notre Seigneur Jésus Christ et avec l'esprit de notre Dieu.

Proverbes 5:18-20 - Que ta source d'eau soit bénie, et réjouis-toi avec la femme de ta jeunesse, biche digne d'amour et charmante chèvre de montagne. Que ses seins t'enivrent en tout temps. Sois constamment grisé par son amour. Pourquoi donc, mon fils, te laisserais-tu griser par une étrangère ou étreindrais-tu le sein de l'étrangère ?

Romains 13:1 - Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité si ce n'est de par Dieu ; les autorités qui existent se trouvent placées de par Dieu dans leurs positions relatives.

1 Timothée 5:8 - En effet, si quelqu'un ne pourvoit pas aux besoins des siens, et surtout de ceux qui sont des membres de sa maisonnée, il a renié la foi et il est pire qu'une personne sans foi.

Genèse 9:6 - Quiconque verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé, car à l'image de Dieu il a fait l'homme.

Isaïe 2:4 - Oui, il rendra jugement au milieu des nations et remettra les choses en ordre concernant des peuples nombreux. Et ils devront

forger leurs épées en socs et leurs lances en cisailles. Une nation ne lèvera pas l'épée contre une nation, et ils n'apprendront plus la guerre.

Actes 15:28,29 - Car l'esprit saint et nous-mêmes avons jugé bon de ne pas vous ajouter d'autre fardeau, si ce n'est ces choses-ci qui sont nécessaires : vous abstenir des choses qui ont été sacrifiées aux idoles, et du sang, et de ce qui est étouffé, et de la fornication. Si vous vous gardez soigneusement de ces choses, vous prospérerez. Portez-vous bien !

Genèse 9:4 - Seulement la chair avec son âme — son sang — vous ne devez pas la manger.